



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions Travaux  
publics et Services gouvernementaux Canada**  
Room 100,  
167 Lombard Ave.  
Winnipeg  
Manitoba  
R3B 0T6  
Bid Fax: (204) 983-0338

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Public Works and Government Services Canada -  
Western Region  
Room 100,  
167 Lombard Ave.  
Winnipeg  
Manitoba  
R3B 0T6

<b>Title - Sujet</b> Services De Gestion Des Installatio	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EV385-172530/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> INAC EV385-172530	<b>Date</b> 2017-05-16
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$PWZ-050-10213	
<b>File No. - N° de dossier</b> PWZ-6-39309 (050)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2017-06-20</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Central Daylight Saving Time CDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> McRuer, Dan	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> pwz050
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (204) 295-6634 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (204) 983-7796
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> VOIR-CI-INCLUS	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> (type or print) <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## La modification n° 002 vise à informer de ce qui suit :

1. Ordre du jour de la visite obligatoire des lieux (ci-joint).

### 2. PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION, 4.1.1 Critères techniques obligatoires, ARTICLE O1.2

Ajouter ce qui suit :

d. certification de professionnel en gestion des installations de l'IFMA.

3. Demandes de renseignements reçus durant la période de l'invitation.

1. Référence : O1.2, page 26 de 47. La certification de professionnel en gestion des installations de l'IFMA satisfait-elle à l'exigence obligatoire?

Réponse : Oui. Après avoir examiné cette question plus attentivement, une autre catégorie devrait être acceptée au point O1.2, soit d. certification de professionnel en gestion des installations de l'IFMA.

2. Référence : O1.1, page 26 de 47. L'IFMA n'accorde pas de certification aux entreprises et ne leur attribue pas de numéro de certification. Par contre, elle offre aux particuliers la possibilité de devenir membres de l'IFMA et d'obtenir une certification. Le fait d'être membre de l'IFMA satisfait-il aux exigences obligatoires?

Réponse : Le statut de membre à titre de « Corporate Sustaining Partner » accordé à une entreprise est acceptable.

Si un représentant de l'entreprise ou de la coentreprise présentant la soumission est membre ou possède une certification de l'IFMA, l'exigence obligatoire sera-t-elle satisfaite?

Réponse : Non.

3. Référence : C1 a., page 28 de 47. Ce point porte sur les projets achevés au cours des sept années précédant la date de clôture de la DP. Est-il possible de préciser ce que le Canada entend par « date de clôture de la DP »?

Réponse : Il s'agit de la date de clôture de la demande de propositions (DP) figurant dans la première page de la DP, soit le 20 juin 2017. Par « sept années précédant la date de clôture de la DP », on entend le 20 juin 2010.

Par exemple, un projet de quatre ans ayant pris fin il y a trois ans satisfait-il à l'exigence?

Réponse : Oui.

4. De l'hébergement sur place sera-t-il fourni au personnel du fournisseur de service? Ou l'entrepreneur devra-t-il fournir lui-même de l'hébergement hors site au personnel permutant?

Réponse : Le fournisseur de service est responsable de l'hébergement de son personnel.

5. Les participants devront-ils prévoir leur transport lorsqu'ils seront à Cambridge Bay durant la visite des lieux?

Réponse: Les participants devront organiser leur propre transport lorsqu'ils seront à Cambridge Bay lors de la visite des lieux.

Existe-t-il une limite de participants par soumissionnaire [dans le cadre de la visite]?

Réponse : Non.